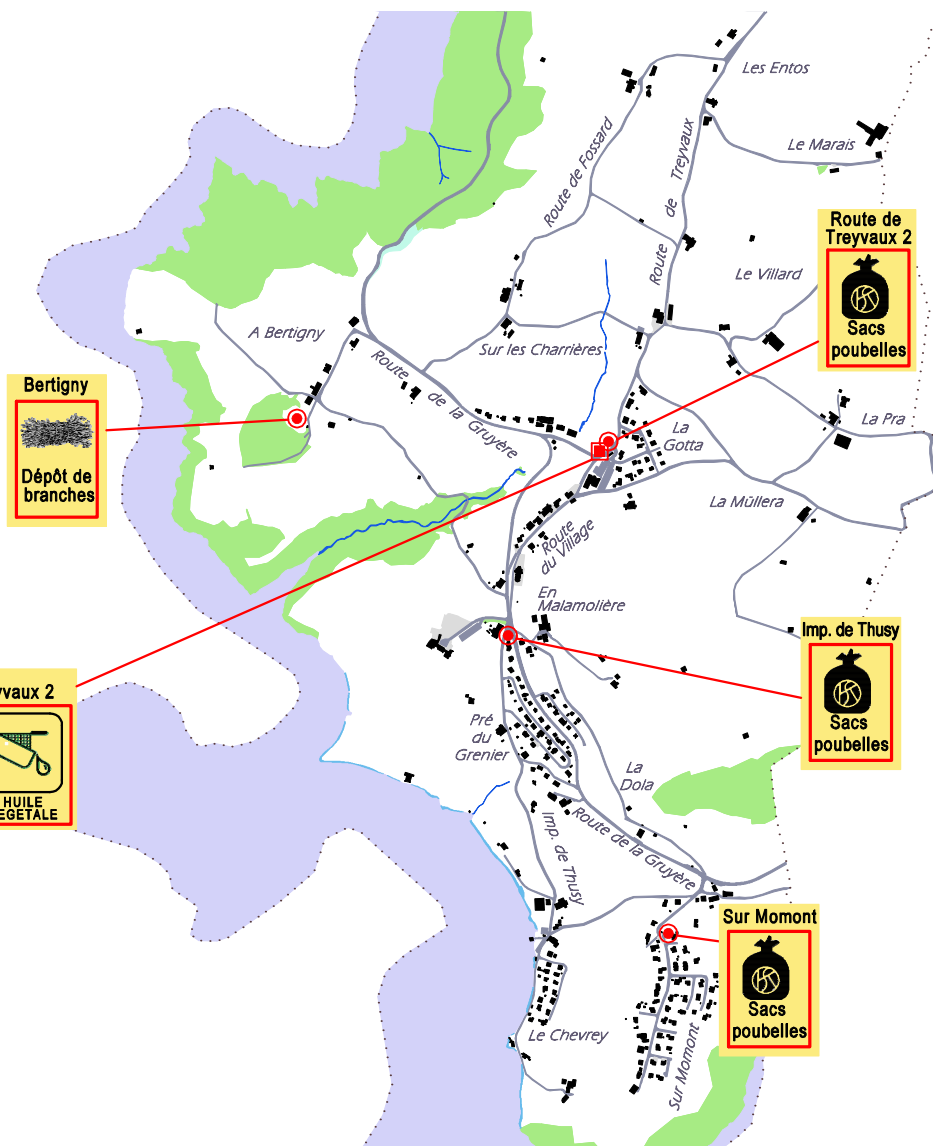




# MEMO Déchets

## Votre guide des déchets



**Bertigny**

Dépôt de branches

**Route de Treyvaux 2**

Sacs poubelles

**Imp. de Thusy**

Sacs poubelles

**Sur Momont**

Sacs poubelles

Déchetterie du centre communal: Route de Treyvaux 2

CONSERVES ALU	P E T	VERRE	HUILE MINÉRALE	HUILE VÉGÉTALE
PILES	AMPOULES	SAGEX	TEXTILE	



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



# Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## Pour rappel :

Conteneurs pour déchets ménagers:

**MOLOKS** : Route de Treyvaux

**Autres conteneurs disponibles** Route de Treyvaux

- aluminium, fer blanc
- ampoules et néons
- capsules de café en aluminium
- huile végétale et minérale
- pain sec - piles - sagex
- verre trié par couleur blanc, vert, brun, indéfini
- vêtements et chaussures usagés

Horaires d'ouverture:

**Du lundi au samedi: 08h00 - 20h00 (sauf jours fériés)**

Veuillez respecter les horaires par égard pour les voisins du lieu.

**MOLOKS** : Sur Momont

**MOLOKS** : Impasse de Thusy

**Poubelles à chien** : dispersées à 5 endroits sur le territoire de la commune

## Coûts pour vos déchets

Conformément au règlement communal en vigueur, une taxe de base est perçue.

Taxe annuelle par ménage CHF 100.--

Taxe annuelle par entreprise CHF. 120.--

- Carte d'accès Commune de Pont-la-Ville pré-payée offerte.
- Carte complémentaire CHF 20.-
- Taxe au poids CHF 0.60/kg (sac poubelle en vente libre **maximum 60 litres**)
- Couche culotte: **CHF 50.- offert** les 3 premières années de l'enfant.

Vous pouvez charger votre carte pré-payée avec Poste finance / carte de crédit ou Twint :

- sur **www.pont-la-ville.ch: Services - Gestion des déchets - portail usagers: https://wipe.ecowaste.ch/client/pont-la-ville** ou
- En cash au bureau communal aux horaires d'ouverture

## Contact et infos

### Administration communale

Commune de Pont-la-Ville

Route de Muellera 1

1649 Pont-la-Ville

026 413 37 42

commune@pont-la-ville.ch

www.pont-la-ville.ch

### Déchetterie

Route de Treyvaux 2

1649 Pont-la-Ville

Tél. 079 384 25 71 ou 026 413 37 42

### Dépôt de gazon

Gazon, herbe, feuilles peuvent être déposés dans la fumière des agriculteurs annoncés à la commune.

Veuillez vous adresser au bureau communal.

Horaires d'ouverture:

Lundi au samedi: 08h00 - 19h00 (sauf jours fériés)

### Dépôt de branches

A Bertigny

Horaires d'ouverture :

Lundi au samedi : 08h00 - 19h00 (sauf jours fériés)

## Encombrants

Ramassage selon le calendrier annuel du MémoDéchets.

Lieu: Parking du centre communal, route de la Muellera 1, 1649 Pont-la-Ville

**Horaires d'ouverture : 13h30 à 19h30 uniquement le MERCREDI** (veille du ramassage)

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**

# Calendrier

## Pont-la-Ville









Début des tournées : 13h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel-An			1		
M 2	Lendemain de Nouvel-An			2		
M 3				3	1	
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8	Ramassage papier-carton	Ramassage papier-carton	Ramassage papier-carton	8	6	3
M 9		6	5	9	7	4
M 10		7	6	Dépôt 13h30 - 19h30	8	5
J 11		8	7	11	9	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13	12	16	14	11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15	14	18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20	17
M 23		20	19	23	21	18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	Ramassage papier-carton	Ramassage papier-carton
M 30		27	26	30		Ramassage papier-carton
M 31		28	27		29	26
J		29	28		30	27
V			29	Vendredi Saint	31	28
S			30			29
D			31			30
L						
M						

# Calendrier

## Pont-la-Ville

Début des tournées : 13h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre			
L 1									
M 2				1					
M 3				2					
J 4		1	Fête nationale	3					
V 5		2		4	1	Toussaint			
S 6		3		5	2				
D 7		4	1	6	3	1			
L 8		5	2	7	4	2			
M 9		6	3	8	5	3			
M 10		7	4	9	6	4			
J 11		8	5	10	7	5			
V 12		9	6	11	8	6			
S 13		10	7	12	9	7			
D 14		11	8	13	10	8	Immaculée Conception		
L 15		12	9	14	 Ramassage papier-carton	11	 Ramassage papier-carton	9	 Ramassage papier-carton
M 16		13	10	15		12		10	
M 17		14	11	16		13		11	
J 18		15	Assomption	12		14		12	
V 19		16	13	18		15		13	
S 20		17	14	19		16		14	
D 21		18	15	20		17		15	
L 22	 Ramassage papier-carton	19	 Ramassage papier-carton	16	 Ramassage papier-carton	21		18	
M 23		20	17	22		19		17	
M 24		21	18	23		20	 Dépôt 13h30 - 19h30	18	
J 25		22	19	24		21		19	
V 26		23	20	25		22		20	
S 27		24	21	26		23		21	
D 28		25	22	27		24		22	
L 29		26	23	28		25		23	
M 30		27	24	29		26		24	
M 31		28	 Dépôt 13h30 - 19h30	25	30	27		25	Noël
J		29	26	31		28		26	Saint-Etienne
V		30	27			29		27	
S		31	28			30		28	
D			29					29	
L			30					30	
M								31	



# Comment bien trier ?



**Ordures ménagères**  
Les sacs-poubelle jusqu'à 60 litres peuvent être déposés dans les conteneurs aux points de collecte prévus par ma commune, selon les indications du MEMODéchets.



**Peintures**  
Les peintures et les solvants peuvent être retournés auprès des fournisseurs spécialisés. Un tonneau est également à votre disposition à la déchetterie.



**Autres déchets plastiques**  
Sont à jeter dans les sacs-poubelle des ordures ménagères. Ils peuvent être rapportés aux magasins et autres grandes surfaces assurant leur récupération.



**PET**  
À la déchetterie. **ATTENTION**, les bouteilles avec le sigle PET sont admises. Les emballages avec PE ou PE-HD, les bouteilles d'huile et de vinaigre doivent être mises dans les sacs-poubelle ou rapportées en magasin.



**Sagex**  
A la déchetterie. Un conteneur est mis à votre disposition.



**Restes de repas / déchets de cuisine / lavures**  
Les restes, viande, os, arrêtes, carcasses, etc, sont à jeter dans les sacs-poubelle des ordures ménagères.



**Aluminium et boîtes de conserve**  
À la déchetterie. Exemples: barquettes, canettes de boisson, boîtes de conserve, feuille d'aluminium, emballage avec le logo "alu". **ATTENTION**, les boîtes et autres récipients doivent être propres.



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
A retourner aux points de vente. Un conteneur est également à votre disposition à la déchetterie.



**Cartouches d'encre pour imprimantes**  
Les cartouches de taille standard doivent être éliminées dans les sacs-poubelle des ordures ménagères. Seules les grandes cartouches sont à retourner aux points de vente.



**Verre plat**  
Aux objets encombrants selon le calendrier annuel. **ATTENTION**, les vitres doivent être séparées de leur cadre ou autres matériaux.



**Capsules en alu**  
A la déchetterie dans le conteneur prévu à cet effet. **ATTENTION**, les capsules en plastique ne sont pas admises.



**Textiles et chaussures**  
A la déchetterie. Un conteneur Croix Rouge Fribourgeoise est à votre disposition. Merci d'y déposer les habits et chaussures **propres et en bon état** dans des sacs fermés. Pensez également aux magasins seconde main.



**Papier et carton**  
À la déchetterie selon le calendrier annuel. Les papiers et cartons seront entassés correctement, **sacs en plastique interdits**. Les cartons doivent obligatoirement **être pliés**. Les briques de boisson et les berlingots ne sont pas admis.



**Appareils électriques et électroniques**  
**À retourner aux points de vente. Vous êtes autorisés à restituer ces appareils usagés gratuitement auprès des revendeurs spécialisés.** Aux objets encombrants selon le calendrier officiel, sous réserve d'une taxe d'élimination.



**Huiles minérales et végétales**  
A la déchetterie. **ATTENTION**, videz dans les conteneurs ad hoc en veillant à bien séparer les huiles végétales (cuisine) et les huiles minérales (de graissage, de moteur...).



**Pain sec**  
A la déchetterie. Dans le contenant prévu à cet effet.



**Déchets encombrants combustibles**  
Selon le calendrier annuel. **ATTENTION**, seuls les objets qui n'entrent pas dans les sacs-poubelle des ordures ménagères de 60 litres, sont admis lors de la collecte des encombrants.



**Gazon**  
Le gazon est à déposer chez les agriculteurs agréés de la commune. **ATTENTION**, aucun élément non organique ne devra être déposé dans la fumière. Veuillez vous adresser au bureau communal pour connaître la liste.



**Piles et accumulateurs**  
A la déchetterie, dans le contenant prévu à cet effet ou à rapporter en magasin et autres grandes surfaces assurant la récupération.



**Aérosols**  
Vider le gaz propulseur (risque d'explosion). Sont à jeter dans les sacs-poubelle des ordures ménagères. Seuls les aérosols marqués du logo **ALU**, débarrassés des parties en plastique, peuvent être recyclés dans le conteneur ALU.



**Bois**  
Aux objets encombrants selon le calendrier annuel. **ATTENTION**, le bois devra être séparé des pièces métalliques, clous, charnières, crochets, etc.



**Déchets compostables ménagers**  
Les déchets compostables ménagers ne sont pas gérés par la commune. Ils peuvent être mis dans les sacs-poubelle des ordures ménagères ou dans un composte privé.



**Batteries d'autos**  
**Les batteries sont à retourner aux commerçants assurant leur récupération.** Les magasins sont tenus de les reprendre gratuitement.



**Berlingots / Briques à boissons**  
Sont à jeter dans les sacs-poubelle des ordures ménagères.



**Ferraille (objets métalliques)**  
Aux objets encombrants selon le calendrier annuel. Tout élément métallique est accepté. Les éventuels éléments en plastique ou autres matières doivent être enlevés et déposés dans les sacs-poubelle.



**Déchets de jardin**  
De petites quantités de branches, provenant de la taille habituelle des arbres ou des haies sont acceptées à Bertigny. **ATTENTION**, le gazon et le bois de démolition ne sont pas admis. Merci de respecter le lieu et les horaires!



**Verre**  
A la déchetterie, dans la benne mise à disposition. **ATTENTION, les verres propres sont à trier par couleur et les bouchons et capsules doivent être retirés.** Merci de respecter les horaires de la déchetterie.



**Flacons en plastique avec bouchon**  
Sont à jeter dans les sacs-poubelle des ordures ménagères. Ils peuvent être rapportés aux magasins et autres grandes surfaces assurant leur récupération.



**Vaisselle (porcelaine)**  
Aux objets encombrants selon le calendrier annuel.



**Pneus payants**  
A retourner aux points de vente.



LA LITIÈRE DES CHATS SOUILLÉE PAR LES CROTTES  
ET LES URINES DE CHATS DOIT ÊTRE ÉLIMINÉE DANS  
LES SACS POUBELLE POUR DES RAISONS D'HYGIÈNE  
ET DE MALADIES INFECTIEUSES.



## Mon réflexe de tri à la source

- Je profite de ramener au magasin où je me rends tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre, PET, piles, appareils électriques hors d'usage, etc...
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économiques en emballage, en énergie de production et de transport, recyclables...)
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

Lors de l'achat d'un appareil, vous payez une contribution de recyclage (CAR). Vous pouvez donc retourner gratuitement tous vos appareils électriques et électroniques usagés et leurs accessoires dans tous les points de vente de ces appareils. Les commerces sont tenus de les reprendre gratuitement et ceci sans obligation d'un autre achat.

## Dépôt de branches

(Bertigny)

- Votre carte d'accès « Gestion des déchets » de la commune de Pont-la-Ville est nécessaire pour ouvrir la barrière et ainsi accéder à la place de Bertigny.
- Seules de petites quantités de branches provenant de la taille habituelle des arbres et des arbustes et les feuilles sont acceptées sur la place.
- Le gazon, le bois de démolition ou les éléments étrangers (fil de fer barbelé, métal, plastique, etc.) sont interdits !

## Les encombrants

(Parking du centre communal, route de la Muellera 1)

Ramassage selon calendrier annuel du MémoDéchets.

**Horaires d'ouverture de 13h30 à 19h30 – uniquement le mercredi (veille du ramassage)**

**Tout objet entrant dans un sac poubelle de 60 litres est refusé !**

- Les déchets de chantier provenant de la construction, rénovation, démolition : éternit, isolation, briques, fenêtres, charpente, tuiles, meubles de cuisine ou de salle de bain, carrelage etc. doivent être éliminés via une benne de chantier ou être amenés à une décharge ad hoc.
- Les médicaments sont à retourner en pharmacie.

Pour **les objets en bon état**, pensez à faire du troc ou à les amener à un magasin de seconde main. Par exemple :

<https://larecupfr.ch>

Donner gratuitement des articles inutilisés.

<https://www.coupdpouce.ch>

Sur demande téléphonique ou par e-mail, service de ramassage à domicile pour collecter les objets dont vous voulez vous séparer.

**Communauté d'Emmaüs Fribourg**

Brocante- Récupération de matériaux et recyclage - Seconde main - Bouquinerie

Nous avons besoin de la participation de chaque citoyen pour trier les déchets et les acheminer au bon endroit. L'environnement et les finances communales se porteront mieux si vous suivez ces consignes.